



Se marier deux fois dans 2 pays différents

Par **PopsIchou**, le **23/11/2014 à 19:42**

Bonjour à tous, rn rn Mon inquiétude est la suivante: étant sur le point d'officialiser ma relation avec mon copain. On est confronté à un sujet dont nos parents respectifs nous posent assez régulièrement. rn En effet, nous sommes tous les deux de nationalité différente. La famille de mon homme souhaiterait que le mariage civil se passe dans son pays, mes parents aimeraient que ça se passe chez moi. Ma question est de savoir s'il était possible de signer un contrat de mariage dans les deux pays. En cas de divorce, qui tranchera le litige? [smile17][smile17] Quel conseil avez vous a me donner ? rn Je vous remercie de vos conseils.

Par **aguesseau**, le **23/11/2014 à 19:58**

bjr, rn je ne pense pas qu'on puisse se marier 2 fois dans 2 pays différents. rn pour se marier civilement en france, il faut déjà ne pas être déjà marié donc votre projet me paraît irréalizable. rn déjà un mariage entre personnes de nationalités différents posent quelques problèmes en cas de séparation, divorce succession car le droit international privé est assez complexe donc faire ce que vous projetez me semble déraisonnable. rn très souvent, quand cela est possible, il y a un mariage religieux dans un pays et un mariage civil dans l'autre. rn je vous conseille de contacter un avocat en droit international privé. rn mais il existe toujours la solution de ne pas transcrire le mariage à l'étranger sur les registres d'état civil français mais si vous divorcez vous devrez divorcer dans les 2 pays. rn cdt rn cdt

Par **PopsIchou**, le **23/11/2014 à 21:02**

Je vous remercie de m'éclairer sur ce sujet. Excellente soirée!!! rnrnCdt